

Chèque Services
Domical



Choisissez

la formule adaptée à
vos besoins !

Pour répondre aux besoins spécifiques de votre entreprise dans votre région selon votre budget, la sociologie des salariés ... nous vous proposons de choisir le pack le plus adapté :

→ Le Pack **Essentiel**

Pour les salariés, il donne accès à

- Un service d'informations téléphoniques, en partenariat avec Garantie Assistance, qui répond à toutes les questions sur les mécanismes prévus du plan Borloo et sur les modalités d'utilisation du Chèque Services Domical :
 - Formalités déclaratives,
 - Allègements sociaux et fiscaux,
 - Obligations de l'employeur,
 - Avantages liés aux structures agréées,
 - Bénéficiaires,
 - Plafond de l'assiette fiscale selon les services,
 - Avantages sociaux.
- Une plate-forme téléphonique d'intermédiation accessible 24 h / 24 et 7 j / 7 qui communique les coordonnées des prestataires et des intervenants agréés les plus proches de chez eux en réponse à leurs besoins.
- Un réseau de plus de 1 500 prestataires représentant plus de 100 000 intervenants dans toute la France sélectionnés pour leur qualité et leur sérieux.



→ Le Pack **Santé-Retraite**

Il reprend les services du pack Essentiel, avec en plus

- L'accompagnement dans l'analyse des besoins des salariés.
- La mise en relation avec les prestataires de services et l'organisation des prestations.
- Le suivi de l'exécution des travaux.

Au delà de l'offre "services à la personne" de Domical, ce pack fournit aux salariés bénéficiaires, en partenariat avec Garantie Assistance, un bouquet de services personnalisés dans les domaines de la santé, de la retraite et de la dépendance, dispensés par des prestataires sélectionnés

- La recherche de prestataires de soins infirmiers à domicile et la mise en relation avec ces derniers.
- La délivrance d'informations pratiques, administratives et juridiques sur la retraite.
- La réalisation de bilans retraite simplifiés.
- En cas de dépendance du père ou de la mère du salarié :
 - l'évaluation du niveau de dépendance,
 - l'appréciation des ressources financières,
 - l'audit de l'habitat sur site,
 - l'intervention d'experts avec une prise en charge financière à hauteur de 1 000 €.
- L'orientation et la recherche effective de places disponibles au sein de maisons de retraite ou d'établissements spécialisés .

Chèque Services
Domical



Pour en **savoir plus !**

→ Utilisation d'un Chèque Services Domical préfinancé

Le Chèque Services Domical préfinancé permet de rémunérer 4 types d'intervenants différents :

- 1- Un prestataire agréé (prise en charge complète).
- 2- Une structure de garde d'enfants.
- 3- Un mandataire agréé (le recrutement est accompagné, le salarié reste l'employeur).
- 4- Un employé directement choisi par le salarié bénéficiaire.

1 → Un prestataire agréé pour une prise en charge complète

Le prestataire fournit et facture au salarié bénéficiaire le service rendu par l'intervenant.

L'intervenant est l'employé du prestataire et le salarié bénéficiaire ne règle que le service rendu par l'intervenant avec ses Chèques Services Domical ⁽¹⁾.

L'attestation fiscale est fournie directement par le prestataire au salarié bénéficiaire.

Domical se charge de trouver le prestataire et selon le pack choisi par l'entreprise, organise toutes les prestations avec ce dernier en fonction des attentes du salarié.

2 → Une structure de garde d'enfants

Les modalités de fonctionnement sont identiques à celles du prestataire agréé : le salarié bénéficiaire règle directement la structure de garde avec ses Chèques Services Domical sans aucune autre contrainte.

Si le salarié utilise déjà une structure de garde qui accepte les CESU, il peut régler tout ou partie de ses factures avec ses Chèques Services Domical.

Si la structure souhaitée n'accepte pas les CESU, il suffit d'en informer **Domical**. Les équipes prennent alors contact et tentent de faire référencer ce moyen de paiement par la structure concernée.

(1) Seulement pour les services listés par l'article L129-1 du code du travail et les activités de garde d'enfants à l'extérieur du domicile.



3 → Un mandataire agréé pour un recrutement et une gestion faciles

Il s'agit d'une structure mandatée par le salarié bénéficiaire pour l'aider au recrutement et à la gestion administrative (contrat de travail, déclaration...). Le salarié reste néanmoins, en tant qu'employeur, directement responsable de son intervenant et le règle avec ses Chèques Services Domical.

Domical est au service de chaque salarié bénéficiaire pour l'informer sur ses responsabilités dans le cadre de cette solution.

4 → Un intervenant en emploi direct pour plus de souplesse

Le salarié bénéficiaire recrute lui-même la personne dont il a besoin (assistante maternelle, femme de ménage, baby-sitter...) et la paye avec ses Chèques Services Domical.

Cette formule peut, par exemple, répondre aux situations suivantes : le salarié emploie déjà une personne et souhaite la payer en Chèque Services Domical, ou le salarié souhaite gérer totalement le recrutement, la prestation et son financement.

Domical est au service de chaque salarié bénéficiaire pour l'accompagner dans la mise en place de cette solution, en l'informant précisément sur l'ensemble de ses obligations (volets sociaux, affiliation au centre de remboursement des CESU...).